

Votre WiFi est-il sécurisé

Proposer un accès Internet à vos clients ? Oui, mais vous êtes responsable !

Parce que fournir un service Internet à vos clients ou visiteurs ne peut se résumer à une simple Box...

Aujourd'hui, la fourniture d'un accès internet (qu'il soit wifi ou filaire, également appelé HotSpot) à un client ou partenaire, peut sembler aussi simple que de donner la clé de sécurité permettant de se connecter à votre réseau internet en wifi.

Mais en réalité cela n'est pas le cas quand on regarde de plus près les aspects liés à la responsabilité du titulaire de l'abonnement quant à l'utilisation qui est faite de la connection internet.

Votre responsabilité

En souscrivant à une offre de service d'accès Internet auprès d'un FAI (fournisseur d'accès internet) vous devez savoir que ce dernier enregistre tout le trafic effectué depuis votre connexion, et ce pour des raisons légales liées à la sécurité.

En proposant à vos clients ou visiteurs un accès Internet HotSpot à partir de votre abonnement Internet, **vous endossez de fait les mêmes responsabilités que votre fournisseur d'accès Internet**, car vous devenez vous-même implicitement fournisseur d'accès internet.

Votre FAI se contentant d'enregistrer le trafic effectué sur l'accès qu'il vous fournit, il n'est pas à même de différencier l'utilisation faite de cet accès par vous-même ou par les autres utilisateurs connectés.

Ainsi, en cas de malversation ou utilisation délictuelle de votre accès, votre FAI ne pouvant identifier et vous différencier des différents utilisateurs qui font usage de votre connexion Internet, portera directement la responsabilité sur son client, c'est-à-dire vous !

 **CETTE RESPONSABILITE PEUT ALLER JUSQU'AU PENAL !**

Performances de votre accès

Lorsque vous donnez un accès internet à un client ou visiteur via votre box, aucune régulation n'est faite en termes de débit ou de consommation de bande passante.

Ainsi, si votre box est partagée entre plusieurs utilisateurs, vous pouvez vous trouver pénalisé par la lenteur de l'accès si les autres utilisateurs ont une activité consommatrice de bande passante, comme le téléchargement par exemple.

Sécurité de votre accès

Lorsque vous partagez votre box, tous les utilisateurs se retrouvent sur le même réseau. Il est donc tout à fait possible de visualiser les ressources du réseau : disques durs, imprimantes...

De même, vous ne pouvez pas réguler et empêcher de façon efficace les sites utilisés, qui peuvent potentiellement être utilisés pour des activités de type :

- téléchargements illégaux
- pédophilie
- diffusion de propos diffamatoires

- xénophobie
- antisémitisme
- terrorisme
- actions de spam, de piratage, de diffusion de virus.

Rappel des obligations légales liées aux opérateurs WiFi

- Vous devez mettre en place les moyens permettant d'identifier techniquement et authentifier tous les utilisateurs qui se connectent sur vos Hotspots
- Vous devez enregistrer tout le trafic effectué sur Internet par tous les utilisateurs se connectant depuis vos Hotspots et conserver ces données pendant une période d'un an. Vous devez être capable de fournir ces informations sur réquisition judiciaire.
- Vous devez déployer et configurer un serveur de mail antispams afin d'éviter les envois de spams depuis vos Hotspots.
- Vous devez veiller à pouvoir interdire le téléchargement illégal depuis vos Hotspots.
- Vous devez vous maintenir informé et appliquer toute nouvelle obligation légale appliquée aux opérateurs

Que faire concrètement à votre niveau ?

Si proposer un accès Internet dans votre établissement revêt aujourd'hui toute son importance, dans la mesure où une prestation de ce type est **un critère prépondérant dans le choix d'un établissement**, vous devez, pour assurer la stabilité de fonctionnement et la satisfaction de vos clients ou utilisateurs, proposer une solution de connexion efficace et qui vous prémunit de tout problème quant à l'utilisation.

Même si en pratiquant ainsi vous devenez opérateur de télécommunications, il n'est pour autant pas raisonnable d'engager les moyens techniques, humains et financiers demandés à un opérateur de télécommunications dont c'est le cœur de métier ; de plus, les obligations sont multiples et très lourdes.

Pour sécuriser vos installations tout en préservant vos investissements, **vous devez alors vous rapprocher d'un prestataire spécialisé** à qui vous déléguerez toute la partie technique, et qui endossera ainsi la responsabilité et l'aspect légal de la traçabilité.

En quoi Monacom peut vous aider dans la mise en place d'une solution wifi avec traçabilité et sécurisée ?

Comme dans de nombreux aspects de l'informatique et des télécommunications, **Monacom** interviendra pour **vous conseiller les solutions les plus adaptées à votre besoin**, et se positionnera en tant que **prestataire de proximité** pour la mise en place et l'exploitation de ces solutions, en liaison directe avec les prestataires spécialisés leaders du marché.

Nous saurons vous proposer des solutions adaptées, du simple point d'accès à la couverture complète de votre établissement.

contactez-nous pour sécuriser votre wifi :
+377 92 05 84 94 - info@monacom.mc